

# MOTO-CLUB PAR-CHEMINS - LA RANDOCCITANE

Le moto-club « PAR-CHEMINS » organise une randonnée tout-terrain le **20 décembre 2015** à **LA TOUR BLANCHE (24)**. Le matin, une boucle de 70 km environ sera suivie d'un repas et d'une boucle plus courte l'après-midi.

## ENGAGEMENT

Nom prénom : .....

Adresse : .....

N° Téléphone : ..... Club : .....

Moto : .....n° : .....

N° de Permis : .....date .....

Cie d'assurance et n° de contrat : .....

Montant de l'engagement et repas du midi : 40 euros x ..... = .....

Repas accompagnateur : 15 euros x ..... = .....

**Total .....\***

\*Règlement par chèque à l'ordre du « MC PARCHEMINS »

Retour de cet engagement avant le **10 décembre 2015** à Francis DELORD, 7 rue des Garennes 24320 LA TOUR BLANCHE – Seules seront enregistrées les inscriptions complètes : Ce bulletin d'engagement renseigné, le chèque, copie du permis de conduire, assurance et certificat d'immatriculation, une enveloppe pré-timbrée à votre nom et adresse pour retour de confirmation.

**Rendez-vous à la salle polyvalente de la TOUR BLANCHE (24) :**

**Horaires :**

**08h00-09h00 : Contrôle des documents administratifs originaux (assurance, permis de conduire, carte grise) et la confirmation d'engagement, Contrôle technique des motos. (pneus, éclairage, pot d'échappement en bon état, plaque d'immatriculation, leviers).**

**09h00 : Départ - Les motos non conformes ne prendront pas le départ.**

## VOTRE ENGAGEMENT IMPOSE LE RESPECT DES REGLES SUIVANTES :

- Cette randonnée n'est pas une compétition. Ni classement, ni chronométrage,
- Rester impérativement sur le parcours fléché, hors piste interdit,
- Adopter un comportement courtois et respectueux vis à vis des autres randonneurs, des riverains et de leur propriété privée. Respecter les sites naturels et les cultures.
- Application rigoureuse du code de la route, notamment dans la traversée des villages à allure lente,
- Maintenez votre véhicule conforme, propre et silencieux. Port permanent des équipements de sécurité du pilote obligatoire,
- Observer les décisions des organisateurs qui pourront modifier le parcours au cours de la journée. Le comportement inadapté d'un participant entraînera son exclusion immédiate.
- Le passage sur le parcours est autorisé seulement le 20 décembre 2015. GPS interdit,
- Chaque participant renonce à toutes les formes de poursuites à l'encontre des organisateurs, des propriétaires de terrains utilisés ainsi que des communes traversées en cas de dommage corporel ou matériel.

Par ma signature de cet engagement, je confirme ma participation et le respect scrupuleux des règles ci-dessus.

Mention manuscrite : « lu et accepte les conditions ci-dessus »

DATE

SIGNATURE